

Règlement du jeu « Concert mystère Printemps de Bourges »

1. Organisateur

Le jeu est organisé par le **Département du Cher**, dont le siège est situé 1 place Marcel-Plaisant, 18023 Bourges Cedex.

2. Objet du jeu

Le jeu a pour objet de faire gagner des **places pour un concert mystère** lors du **Printemps de Bourges 2026** (14 au 19 avril 2026), sous le W. L'artiste du concert restera inconnu jusqu'au retrait des billets.

3. Conditions de participation

- Ouvert uniquement aux **habitants du Cher**.
- Chaque participant doit répondre correctement aux **3 questions** proposées dans le formulaire de participation.
- Une seule participation par personne est autorisée.
- Les participants doivent être majeurs ou, pour les mineurs, participer avec l'autorisation d'un représentant légal.
- La participation est exclue pour les agents du Département du Cher.

4. Modalités de participation

- Le jeu se déroule du **23 mars au 31 mars 2026 inclus**.
- Les participants doivent répondre aux questions via le formulaire joint.
- Pour participer via Facebook :
 - Aimer la page Facebook **Département du Cher**.
 - Répondre aux questions via le formulaire joint.
- Tirage au sort parmi les bonnes réponses.

5. Désignation des gagnants

- Un **tirage au sort** désignera les **40 gagnants**, chacun remportant **2 places** pour le concert.
- Les gagnants seront **contactés par mail début avril 2026**.
- Les billets seront remis uniquement aux gagnants et ne peuvent pas être envoyés par courrier postal.
- Le Département du Cher se réserve le droit de remplacer tout gagnant ne respectant pas les conditions de participation.

6. Dotation

- 40 gagnants × 2 places = **80 places** au total.
- Chaque gagnant devra venir récupérer les **2 billets** pour le **Printemps de Bourges 2026** à l'accueil du Conseil départemental – Hôtel du Département – 1 place Marcel-Plaisant à Bourges. Une enveloppe à son attention lui sera remis après avoir vérifié son identité via un document officiel (carte d'identité, permis de conduire). Les données seront conservées pour la durée strictement nécessaire à la gestion du jeu.

7. Responsabilité

- L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté entraînant la modification ou l'annulation du jeu ou du concert.
- Les participants sont responsables de l'exactitude des informations fournies.

8. Données personnelles (RGPD)

Le règlement général sur la protection de données (UE 2016/679) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux informations figurant dans le présent concours. Les informations recueillies permettent, dans le cadre de l'intérêt légitime du Département du Cher et du présent règlement, de favoriser l'accès à la culture pour les habitants du Cher et de traiter les informations collectées, qui sont destinées uniquement à l'usage du Département du Cher pour l'organisation et la gestion du jeu.

Pour en savoir plus sur les modalités de protection des données et vos droits : contacter le Département du Cher : communication@departement18.fr . Si vous n'obtenez pas les réponses attendues, les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Concours, au formulaire et sur ses réseaux sociaux, les politiques de protection et de sécurité des données propres à ces sites s'appliquent.

Elles sont consultables en suivant le lien sur les mentions légales, les conditions générales d'utilisation, les mentions sur la protection des données des sites concernés. Pour le Département du Cher, les informations sont consultables en suivant le lien : <https://www.departement18.fr/Mentions-legales>.

9. Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation **sans réserve** du présent règlement. Le règlement est disponible gratuitement sur [lien vers le règlement complet] ou sur demande auprès de l'Organisateur.

10 – Litiges

Tout différend né à l'occasion de ce concours sera soumis au tribunal compétent judiciaire de BOURGES. Le règlement du présent concours est disponible à l'adresse internet suivante : www.departement18.fr Il peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : communication@departement18.fr